

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2019-09/44C

**Objet : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA (UPVD).**

L'an deux mille dix-neuf, le 18 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, salle Escaro à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	26
En exercice :	35		Contre :	-
Présents :	23		Abstention :	-

**Présents :** Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Josette BOTELLA, Francine CABALLE, Jean CONTE, Thierry DEL POSO, Marie-Claude DUCASSY-PADROS, Marie-Renée ESCARO, Jacques FIGUERAS, Pascale GUICHARD, Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Thérèse NEGRE, Michel PALAU, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Thérèse BADOSA, donne procuration à Pierre ROGE  
Claudette DELORY donne procuration à Josette BOTELLA  
Jean-Louis TORRES donne procuration à Marcel AMOUROUX

**Absents excusés :** Georges BRETONES, Stéphane CALVO, Marie-Reine GILLES-BOSCHER, Nolenn GUIGUEN, Claudette GUIRAUD, Catherine JOURDA, Thierry LOPEZ, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 11 septembre 2019

Le Président expose à l'Assemblée,

La Fondation de l'Université de Perpignan Via Domitia soutient la recherche et l'enseignement supérieur.

Créée en 2008, elle fait le lien entre l'université et le monde socio-économique. Elle s'implique au quotidien dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et s'engage à faire émerger des projets innovants.

Aussi, la Fondation UPVD collecte des fonds afin de créer les conditions de la réussite et les opportunités économiques de demain.

Ses donateurs sont des entreprises, des institutions, des collectivités territoriales et des particuliers désireux de s'engager à ses côtés dans le développement et le rayonnement du territoire.

Sollicitée par la Fondation UPVD, la Communauté de Communes Sud Roussillon souhaite s'engager auprès de la Fondation, en contribuant à son capital à hauteur de 10.000 € par an pendant 2 ans, à compter de 2020.

Il convient de formaliser cette participation et les obligations de chacun dans une convention.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **DECIDE** de contribuer au capital de la Fondation de l'Université de Perpignan Via Domitia à hauteur de 10.000 € par an pendant 2 ans à compter de 2020 ;

↳ **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à ce dossier dont la convention de mécénat, ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20190918-2019-09-44C-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2019  
Date de réception préfecture : 25/09/2019